

## **Mardi 24 (Clermont-Ferrand) et mercredi 25 janvier (Orléans)** **Réunions de clôture du débat public** (à partir de 19h00)

- ➔ RFF fera état des enseignements qu'il tire du débat public.  
**Le public est invité à s'exprimer sur l'analyse présentée par RFF.**
- ➔ La CPDP présentera ce qu'elle a entendu au cours du débat public.

. le 24 janvier à **Clermont-Ferrand** • *Polydome, place du 1<sup>er</sup> mai*  
. le 25 janvier à **Orléans** • *Parc des Expositions, 1 rue du Président Robert Schuman*

### ➔ **LES ETUDES COMPLEMENTAIRES DE RFF SONT DISPONIBLES SUR LE SITE [www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org)**

. Les échanges avec le public, en particulier au cours des réunions publiques, ont conduit RFF à réaliser des études complémentaires pour enrichir le dossier du projet POCL. Ces études complémentaires ont été mises par la CPDP sur le site [www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org)

. L'ensemble des études complémentaires réalisées par RFF sont disponibles sur le site du débat public. Les plus récentes portent sur les sujets suivants :

- ✓ *Complément d'étude sur les variantes en Essonne, Île-de-France - RFF, janvier 2012.*
- ✓ *Complément d'étude « options Moulins - Lyon » - RFF, janvier 2012.*
- ✓ *Complément d'étude scénarios Ouest, Médian et Est variante Roanne option « barreau Clermont-Ferrand - Lyon » - RFF, janvier 2012.*
- ✓ *Complément d'étude scénario Ouest-Sud, variantes évitant la forêt de Tronçais - RFF, janvier 2012.*
- ✓ *Complément d'étude scénario Médian, option raccordement au nord de Gien - RFF, janvier 2012.*

### ➔ **LE DEBAT PUBLIC PREND FIN LE 31 JANVIER 2012.**

. Comme le veut la loi, après cette date, les avis et demandes du public ne seront plus recevables. Le site internet restera consultable pour s'informer sur le projet et le débat public, mais n'aura plus de fonctions interactives : en particulier, il ne recevra plus de questions, avis et contributions.

. Après le 31 janvier, la CPDP et son Secrétariat général n'auront plus d'échanges avec le public ; les bureaux de la CPDP ne recevront plus ni appels téléphoniques ni courriels ni courriers.